

De : Blais, Elise (DPC)

Envoyé : 1 avril 2019 16:06

À : 'Annie.Cartier@bape.gouv.qc.ca'

Cc : Côté, Mireille (04-DG) ; Canuel, Hugo (DCHALTF)

Objet : Questions écrites - BAPE Aires protégées Mauricie

Bonjour Mme Cartier,

Voici les réponses aux questions adressées au MFFP dans le cadre des audiences publiques du BAPE aires protégées en Mauricie.

Question 1 : Le bilan du rétablissement de cinq espèces de tortues des bois au Québec pour la période 2005 à 2010 indique qu'une mise à jour du plan de rétablissement couvrant la même période sera réalisée.

- Quel est l'état d'avancement de la mise à jour du plan de rétablissement pour la tortue des bois?
- Pour quand la publication est-elle prévue?

Les travaux pour la mise à jour du plan de rétablissement de la tortue des bois se poursuivent et il est prévu de le publier d'ici mars 2020.

Question 2 : Quel est le point de vue du Ministère au regard de l'apport des réserves de biodiversité projetées en Mauricie pour la protection et le rétablissement de la tortue des bois?

De façon générale, la création d'une aire protégée et le régime d'activités qui y est appliqué sera bénéfique pour la protection et le rétablissement de la tortue des bois.

Question 3 : Il a été mentionné au cours de la consultation publique que les chauves-souris migratrices et la martre d'Amérique bénéficient de la connectivité d'un réseau d'aires protégées. Veuillez expliquer le bénéfice de la connectivité pour ces espèces ainsi que l'apport des réserves projetées en Mauricie à cet égard.

Voici une réponse générale qui s'applique notamment à la martre d'Amérique :

Plusieurs espèces fauniques – sinon toutes - bénéficient de la connectivité d'un réseau d'aires protégées, et particulièrement les espèces qui sont associées aux forêts matures. L'absence de perturbations anthropiques (notamment l'aménagement forestier) dans les aires protégées permet généralement le vieillissement de la forêt et donc l'apparition d'attributs associés aux vieilles forêts, dont les chicots, les débris ligneux, les arbres de bonnes hauteurs et de bons diamètres. Les aires protégées, lorsqu'elles ont des superficies suffisamment importantes peuvent également produire des habitats de forêt d'intérieur, qui ne sont pas influencés par les effets de bordure. La martre est l'une de ces espèces de forêt fermée ayant besoin de forêt d'intérieur. Les aires protégées peuvent donc devenir ce que l'on appelle des habitats sources, c'est-à-dire des habitats qui vont favoriser une bonne productivité des espèces et une meilleure survie ce qui peut engendrer, pour les espèces associées aux forêts fermées et/ou au forêt d'intérieur, une abondance plus élevée. Si le réseau d'aires protégées est bien connecté, cette connectivité va permettre la dispersion des individus et donc la colonisation d'habitat moins propices et le brassage génétique (permettre à des individus de différents secteurs et avec un bagage génétique différent, de se retrouver et de se reproduire). Il est à noter que cette connectivité peut être facilitée par la proximité des aires protégées, la présence de petites aires protégées bien dispersées entre les aires protégées plus importantes mais aussi par l'aménagement forestier (répartition des coupes, blocs de forêts résiduelles, bandes riveraines, etc).

Non obstat les particularités de chacune des réserves de biodiversité projetées, la connectivité permet aux deux espèces identifiées dans la question d'accéder plus facilement aux habitats disponibles de manière à combler l'ensemble de leur besoins tout au long de leur cycle vital.

Bonne fin de journée!

Élise Blais, M.Sc.

Conseillère en aires protégées

Direction de la planification et de la coordination

Direction générale des mandats stratégiques

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-314

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 266-8171, poste 4006

Elise.Blais@mffp.gouv.qc.ca

mffp.gouv.qc.ca